

COMMUNE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX
(Côtes d'Armor)

ARRETE MUNICIPAL n°26/PSH414

Portant sur la modification de la circulation et du stationnement des véhicules rue Aristide Briand (portion comprise entre la rue du Grand Pré et le chemin du Pont Griset) et au carrefour rue du Grand Pré / rue Aristide Briand, à SAINT QUAY PORTRIEUX, à compter du lundi 21 septembre jusqu'au mercredi 07 octobre 2026 inclus, à l'occasion des travaux de renouvellement du réseau d'eaux usées.

Thierry SIMELIERE, Maire de la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX,

- VU Le Code de la Route,
- VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU La demande de l'entreprise SARC

Considérant que par mesure de sécurité et afin de faciliter les travaux de renouvellement du réseau d'eaux usées, il est nécessaire de modifier le stationnement et la circulation des véhicules rue Aristide Briand (portion comprise entre la rue du Grand Pré et le chemin du Pont Griset) et au carrefour rue du Grand Pré / rue Aristide Briand, à SAINT QUAY PORTRIEUX, à compter du lundi 21 septembre jusqu'au mercredi 07 octobre 2026 inclus, à l'occasion des travaux de renouvellement du réseau d'eaux usées.

A R R E T E

- ARTICLE 1 :** La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits **sauf pour le camion des ordures ménagères (collecte le mardi matin)** rue Aristide Briand (portion comprise entre la rue du Grand Pré et le chemin du Pont Griset) et au carrefour rue du Grand Pré / rue Aristide Briand, à SAINT QUAY PORTRIEUX, à compter du lundi 21 septembre jusqu'au mercredi 07 octobre 2026 inclus, à l'occasion des travaux de renouvellement du réseau d'eaux usées.
- ARTICLE 2 :** La protection du chantier et les signalisations adéquates seront mises en place par l'entreprise effectuant les travaux.
- ARTICLE 3 :** Une déviation des véhicules sera instaurée et mise en place par l'entreprise effectuant les travaux, par le chemin du Pont Griset, la rue des Trois Frères Salaun, la rue du Clos du Roy et la rue de la Croix Tomelot à SAINT QUAY PORTRIEUX, à compter du lundi 21 septembre jusqu'au mercredi 07 octobre 2026 inclus.
- ARTICLE 4 :** Le stationnement des véhicules sera considéré comme gênant et la mise en fourrière des véhicules peut être prescrite, au sens de l'article R417.10 du code de la route.
- ARTICLE 5 :** Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.
- ARTICLE 6 :** Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Etables sur Mer, la Police Municipale de Saint-Quay-Portrieux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAINT-QUAY-PORTRIEUX, le 16 Septembre 2026.



Le Maire,
Thierry SIMELIERE.

Conformément à l'article L. 2131-1 du C.G.C.T, le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte qui sera publié ce jour.

renouvellement réseau EU

carrefour rue du Grand Pré/rue Aristide Briand

A compter du 21/09 jusqu'au 07/10/ 2026 inclus

↑ déviation (du 21/09 au 07/10/26)

● Zone de travaux (route barrée du 21/09 au 07/10/26)

→ déviation (du 21/09 au 07/10/26)

— Route barrée (du 21/09 au 07/10/26)

⊘ Stationnement interdit du 21/09 au 07/10/26

— Route barrée à x ml du 21/09 au 07/10/26

● Zone de stockage et base de vie

